

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 12 février 2007 à 20h, à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Jacques Séguin.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants:

Jean-Guy Lafaille, délégué à la voirie - district #1
 Denis Gravel, délégué à l'administration – district #2
 Alexander Tomeo, délégué à la sécurité - district #3
 Robert Beauchamp, délégué au transport – district #4
 Normand Clermont, délégué à l'hygiène du milieu - district #5
 Marie-Claude Galland Prud'Homme, déléguée aux loisirs – district #6

ANNIVERSAIRE DU MOIS:	5 février:	André Richard
	9 février :	Yanick Labelle
	22 février:	Carole Noiseux

FÊTE LÉGALE DU MOIS:	aucune
----------------------	--------

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 15 janvier 2007
- 3.- Adoption des comptes à payer au 31 janvier 2007

ADMINISTRATION

- 4.- Ajustement de taxes - dépôt
- 5.- Office Municipal d'Habitation/budget 2007/adoption
- 6.- Chambre de Commerce du Lac des Deux-Montagnes/bottin 2008-2009/ contribution financière
- 7.- Dépôt/projet de règlement numéro 424-06 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement de transition à certaines personnes
- 8.- Frais de déplacement/conseil municipal
- 9.- Centre Local de Développement (CLD)/délégué/nomination

LOISIRS

- 10.- Piste cyclable/Programme de développement de la Route Verte/demande de subvention
- 11.- Piste cyclable/Programme de développement de la Route Verte/dépenses 2006
- 12.- Comité sur la Politique familiale/délégués/nomination
- 13.- Commission des loisirs et de l'environnement/délégués/nomination

URBANISME

- 14.- Comité consultatif d'urbanisme/17-01-07/adoption du procès-verbal
- 15.- Comité consultatif d'urbanisme/17-01-07/dérogations mineures #2007-001 et #2007-002/étude
- 16.- Comité consultatif d'urbanisme/17-01-07/nominations/acceptation

- 17.- Tricentris, centre de tri/signature de l'entente/autorisation

SÉCURITÉ

- 18.- Avis de motion/règlement 380-32-07 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement
 19.- Avis de motion/règlement numéro 425-07 concernant les animaux
 20.- Parole à l'auditoire
 21.- Levée de la séance

07-02-013

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
 Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-02-014

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2007

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
 et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

QUE le procès-verbal du 15 janvier 2007, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-02-015

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2007

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
 Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

QUE les comptes à payer au 31 janvier 2007, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJUSTEMENT DE TAXES – DÉPÔT

La Directeure générale, Madame Chantal Pilon, dépose au conseil l'ajustement de taxes pour le mois de janvier 2007, confirmant un montant total de 5 731,17 \$.

07-02-016

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION/BUDGET 2007/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
 Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet adopte le budget de l'Office Municipal d'Habitation de Pointe-Calumet pour l'exercice financier 2007, lequel prévoit des dépenses au montant de 104 048 \$, ainsi qu'un déficit au montant de 41 042 \$, lequel sera partagé comme suit :

Part de la SHQ :	36 938 \$
Part de la Municipalité :	4 104 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-02-017

CHAMBRE DE COMMERCE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES/BOTTIN
2008-2009/CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Normand Clermont

D'AUTORISER une aide financière au montant de 3 000 \$ payable en deux (2) versements, à la Chambre de Commerce du Lac des Deux-Montagnes, pour la fabrication de leur bottin 2008-2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 424-06 RELATIF AU
TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE
VERSEMENT DE TRANSITION À CERTAINES PERSONNES

Le conseiller, Denis Gravel, dépose au conseil le projet de règlement numéro 424-06 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement de transition à certaines personnes, et en fait lecture.

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

RÈGLEMENT NO 424-06

RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET
AUTORISANT LE VERSEMENT DE TRANSITION À CERTAINES PERSONNES

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux et désire prévoir le versement d'allocation de transition à certaines personnes;

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité de Pointe-Calumet est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 11 décembre 2006;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par
et APPUYÉ par

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE POINTE-CALUMET, ET IL EST, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ ET ORDONNÉ COMME SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement remplace le règlement numéro 289-88 et amendements.

ARTICLE 3

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2007 et les exercices financiers suivants.

ARTICLE 4

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 18 000 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 6 000 \$.

ARTICLE 5

Une rémunération additionnelle est de plus accordée en faveur des postes particuliers ci-après décrits, selon les modalités indiquées :

- a. **Maire suppléant** : 150 \$ par semaine complète pendant lequel le membre du conseil occupe ce poste;
- b. **Président du conseil** : 100 \$ par séance à laquelle le membre du conseil, maire ou conseiller, préside une séance publique du conseil municipal;
- c. **Membre d'une commission ou d'un comité** : 90 \$ par séance à laquelle il assiste, jusqu'à concurrence d'un maximum de douze (12) séances annuellement.

ARTICLE 6

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à la somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

ARTICLE 7

En plus de toute rémunération ci-haut fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération, abstraction faite de l'excédant prévu à l'article 20 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, jusqu'à concurrence du maximum prévu à l'article 22 de cette loi.

Toutefois, lorsque le montant égal à la moitié de celui de la rémunération du maire prévue aux articles 12 et 13 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* excède la maximum prévu à l'article 22 de cette loi, l'excédant lui est versé à titre de rémunération plutôt que d'allocation de dépenses.

ARTICLE 8

À compter du 1^{er} janvier 2008, la rémunération de base et la rémunération additionnelle telles qu'établies par le présent règlement sont ajustées au 1^{er} janvier de chaque année, selon le taux d'augmentation de l'indice général des prix à la consommation pour le Canada, déterminé par Statistiques Canada, pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre de l'année précédente.

Les rémunérations ajustées de la manière prescrite sont diminuées au dollar le plus près si elles comprennent une fraction de dollar inférieure à 0,50 \$, elles sont augmentées au dollar le plus près si elles comprennent une fraction de dollar égale ou supérieure à 0,50 \$.

ARTICLE 9

Une allocation de transition est versée au maire qui cesse d'occuper ses fonctions, alors qu'il les a occupées pendant au moins les vingt-quatre (24) mois qui précèdent la fin de son mandat.

Le calcul de l'allocation de transition se fait conformément à la *Loi sur le traitement de élus municipaux* et aux fins de l'établissement du montant de l'allocation de transition, la rémunération utilisée pour le calcul comprend celle que verse à ses membres un organisme mandataire de la municipalité ou un organisme supramunicipal, telles que ces expressions sont définies à ladite loi.

Cette allocation est versée en un seul versement au plus tard quatre-vingt-dix jours après la vacance au poste de maire.

ARTICLE 10

Le présent règlement a effet à compter du 1^{er} janvier 2007.

JACQUES SÉGUIN, maire

CHANTAL PILON, directrice générale

07-02-018

FRAIS DE DÉPLACEMENT/ CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE les membres du conseil, dans l'exercice de leurs fonctions, doivent à diverses occasions se rendre à des réunions de comités et organismes municipaux;

ATTENDU QUE dans le cadre de ces déplacements, les membres du conseil utilisent leur véhicule personnel;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser au préalable le paiement des frais de déplacements des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Normand Clermont

D'AUTORISER les dépenses relatives aux déplacements des membres du conseil dans le cadre de leur participation aux séances, telles, MRC, CLD, CITL, CRSBP, Tricentris, Régies de traitement et d'assainissement des eaux et la Police régionale, lorsque ces séances ont lieu à l'extérieur du territoire de la municipalité. Le montant alloué est de 0,40 \$ du kilomètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-02-019

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD)/DÉLÉGUÉ/NOMINATION

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

013

DE nommer le conseiller, Monsieur Denis Gravel, représentant délégué de la Municipalité de Pointe-Calumet pour siéger au sein du conseil d'administration

du Centre Local de Développement (CLD).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-02-020

PISTE CYCLABLE/PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA ROUTE VERTE/DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports du Québec a mis sur pied un programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour but de soutenir financièrement les municipalités dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable, à raison de cinquante pour cent (50 %) des coûts d'entretien maxima;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Calumet possède 3.7 km de sentier officiellement reconnu comme faisant partie de la Route Verte et qu'il en coûte 7 400 \$ annuellement pour l'entretien de ce tronçon;

POUR CES MOTIFS :

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE, Monsieur Sébastien Desrochers, directeur des loisirs, soit autorisé à présenter, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, une demande de subvention pour les années 2007-2008, dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte.

QUE le conseil municipal confirme par la présente, posséder 3.7 km de sentier officiellement reconnu comme faisant partie de la Route Verte et qu'il en coûte 7 400 \$ annuellement pour l'entretien de ce tronçon.

QUE le conseil municipal confirme également que l'accès au réseau de la Route Verte est libre et gratuit pour tous les utilisateurs sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-02-021

PISTE CYCLABLE/PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA ROUTE VERTE/DÉPENSES 2006

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet confirme que le coût d'entretien du tronçon de la piste cyclable pour l'année 2006 a été de 7 400\$, et que la municipalité a déboursé en 2006, un montant de 3 700 \$, lequel représente sa part de 50 % dans le cadre du Programme d'aide au développement de la Route Verte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-02-022

COMITÉ SUR LA POLITIQUE FAMILIALE/DÉLÉGUÉS/NOMINATION

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

014

DE nommer la conseillère, Madame Marie-Claude Galland Prud'Homme

et le conseiller, Monsieur Normand Clermont, représentants délégués de la Municipalité de Pointe-Calumet pour siéger au sein du Comité sur la Politique familiale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-02-023

COMMISSION DES LOISIRS ET DE L'ENVIRONNEMENT/DÉLÉGUÉS/
NOMINATION

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

DE nommer le conseiller, Monsieur Normand Clermont et la conseillère, Madame Marie-Claude Galland Prud'Homme, représentants délégués de la Municipalité de Pointe-Calumet, pour siéger au sein de la Commission des loisirs et de l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-02-024

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME/17-01-07/ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 janvier 2007, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME/17-01-07/DÉROGATIONS
MINEURES # 2007-001 ET # 2007-002/ÉTUDE

Suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal étudiera les demandes de dérogations mineures numéros 2007-001 et 2007-002, et rendra sa décision lors de la séance régulière du 12 mars 2007.

07-02-025

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME/17-01-07/NOMINATIONS/
ACCEPTATION

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

Sur recommandation des membres du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la réélection de Monsieur Gilles Gravel, à titre de président et de Monsieur Jean-Claude Trottier, à titre de vice-président du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRICENTRIS, CENTRE DE TRI/SIGNATURE DE L'ENTENTE/
AUTORISATION

07-02-026

CONSIDÉRANT QUE Tricentris, centre de tri a pour objet d'organiser des activités de gestion intégrée des déchets et de promouvoir la protection de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE Tricentris, centre de tri, gère deux établissements de récupération et de conditionnement des matières recyclables pour le bénéfice de municipalités membres ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut consentir des subventions pour maintenir des organismes ayant pour but la protection de l'environnement et la conservation des ressources ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut aussi confier à ces organismes l'organisation et la gestion d'activités relatives aux buts qu'ils poursuivent ;

POUR CES MOTIFS :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'AUTORISER le maire et la directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, l'entente à intervenir avec le Tricentris, centre de tri, pour la gestion des matières recyclables sur son territoire, pour une période de cinq (5) ans, et sera renouvelable automatiquement pour un autre cinq (5) ans, si aucun préavis contraire n'est donné par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-02-027

AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 380-32-07 AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

QUE le conseiller Alexander Tomeo, donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine assemblée, un règlement ayant pour objet d'amender l'annexe « A » du règlement 380-97 afin d'installer un arrêt obligatoire du côté ouest de la 27^e Avenue à l'intersection de la 26^e Avenue.

07-02-028

AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 425-07 CONCERNANT LES ANIMAUX

QUE le conseiller Alexander Tomeo, donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine assemblée, un règlement concernant les animaux, et abrogeant le règlement numéro 376-97.

PAROLE À L'AUDITOIRE

07-02-029

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QU'À 20h20, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JACQUES SÉGUIN, maire

CHANTAL PILON, directrice générale

